

Actualités OFS



03 Travail et rémunération

Neuchâtel, octobre 2021

Les personnes de 50 ans ou plus sur le marché suisse du travail en 2020

Résumé

La population active de la Suisse vieillit. La part des personnes âgées de 50 à 64 ans représentait un tiers de la population active en 2020 et devrait encore légèrement progresser ces prochaines années pour atteindre un pic en 2050. En comparaison internationale, la Suisse est un pays où les personnes quittent tardivement le marché du travail puisque 81% des personnes âgées de 50 à 64 ans étaient actives, soit le 3^e taux d'activité le plus élevé des pays de l'Union européenne et de l'AELE en 2020.

Rester plus longtemps actif renforce la nécessité d'apprendre tout au long de la vie professionnelle. Même si le niveau de qualification de la main d'œuvre de 50 ans ou plus est meilleur aujourd'hui qu'il y a 20 ans, les travailleurs plus jeunes sont eux aussi toujours plus instruits, l'écart entre génération tendant même à se renforcer.

Les personnes de 50 ans ou plus sont nombreuses à exercer une activité indépendante et à effectuer du travail non payé au sein d'une entreprise familiale. Ces deux statuts d'activité concernent même plus de la moitié des personnes actives occupées de 65 ans ou plus.

Les conditions de travail des aînés varient de celles des plus jeunes: l'exercice d'une activité secondaire et le travail du soir et de nuit sont plus fréquents chez les personnes de 50 ans ou plus, alors que ces dernières sont moins nombreuses à connaître des contrats de durée déterminée ou à travailler le weekend. En 2020, elles bénéficiaient d'en moyenne 3,5 jours de vacances en plus par année. Les personnes de plus de 50 ans se montrent par ailleurs nettement moins enclines à changer de poste que les plus jeunes.

Entre 2008 et 2018, le salaire mensuel brut médian des personnes salariées de 50 à 64/65 ans a augmenté tant chez les femmes que chez les hommes. Le salaire médian des femmes à

partir de 50 ans reste inférieur à celui des hommes mais les différences salariales se sont réduites dans cette période. Le salaire progresse sensiblement en fonction de l'âge mais la profession exercée influence également cette progression salariale. La perception d'un 13^e salaire ne dépend que peu de l'âge, par contre tant la perception d'un bonus que le niveau de ce dernier progressent avec les années. La situation des salariés de 50 à 64/65 ans est toutefois un peu moins favorable que celle des 40 à 49 ans, qui touchent le plus de bonus.

Les personnes de 50 à 64 ans sont moins touchées par le chômage, mais elles sont plus nombreuses à y faire face dans la durée puisque la moitié d'entre elles recherchent un emploi depuis 1 an ou plus. Les personnes en recherche d'emploi affichent une moins grande flexibilité à partir de 50 ans, notamment en termes de mobilité géographique ou de taux d'occupation.

En 2020, 19% des personnes de 50 à 64 ans étaient professionnellement non actives. Parmi elles, une sur cinq se disait prête à intégrer le marché du travail dans un très court laps de temps.

Les personnes actives quittaient le marché du travail à 65,2 ans en moyenne, d'importantes différences s'observant toutefois selon le statut d'activité et la branche économique. En effet, les indépendants sortent beaucoup plus tard du marché du travail que les salariés. Si on considère les branches économiques, c'est la main-d'œuvre de l'agriculture et de la sylviculture qui est active le plus longtemps. Par ailleurs, l'étude du taux de préretraite permet de constater un retrait flexible de la vie active. Six ans avant l'âge ordinaire (légal) de la retraite, ce taux s'élevait à 4,8% chez les hommes et à 4,2% chez les femmes. Ensuite, un an avant l'âge de la retraite, il atteignait 39,0% chez les hommes et 30,4% chez les femmes.

1 Introduction

En raison du vieillissement démographique qui touche la Suisse comme la plupart des pays européens, la situation professionnelle des personnes de 50 ans ou plus et le moment de leur départ à la retraite font aujourd'hui partie intégrante du débat politique, économique et social. Les informations statistiques sur la dernière partie de la vie professionnelle sont fortement demandées. Une première étude sur le sujet a été publiée en 2008 par l'Office fédéral de la statistique (OFS) puis actualisée dans le cadre d'une série d'analyses sur le vieillissement actif¹. Le secrétariat d'État à l'économie (SECO), responsable notamment des questions de politiques de l'emploi, diffuse aussi des résultats et analyses² parmi lesquelles la publication «Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail en 2019»³.

La présente publication de l'OFS débute par une description de l'évolution démographique du groupe des personnes de 50 ans ou plus. Suivent une analyse des caractéristiques et des conditions de travail de cette main d'œuvre et une observation de son rapport au chômage et à la non activité. L'accent est enfin mis sur les indicateurs du départ à la retraite. La situation des personnes de 50 ans ou plus est le plus souvent distinguée selon le sexe et comparée à celle des personnes de 25 à 49 ans. Les données sont tirées de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), des scénarios de l'évolution démographique et de l'enquête sur la structure des salaires (ESS).

2 Évolution démographique

En 2020, on dénombrait en Suisse 1,654 million de personnes actives de 50 ans ou plus. Celles-ci constituaient un tiers (33,5%) de la population active. Leur part a progressé de 9,5 points de pourcentage par rapport à 1991, une évolution influencée par l'arrivée à la cinquantaine des générations du baby-boom nées à la fin des années 1940. Le vieillissement de la population active s'observe tant chez les hommes (25,2% des actifs avaient 50 ans ou plus en 1991 contre 34,4% en 2020) que chez les femmes (1991: 22,5%; 2020: 32,5%). Il est surtout marqué au sein des personnes de nationalité suisse (la part des 50 ans ou plus y passant de 25,1% en 1991 à 37,4% en 2020), la part de personnes de 50 ans ou plus progressant bien plus faiblement dans la population active étrangère (1991: 19,7%; 2020: 23,3%).

L'OFS a publié en 2020 la huitième série de scénarios de l'évolution démographique. Selon le scénario de référence, la part des travailleurs de 50 ans ou plus dans la population active devrait encore très légèrement croître pour atteindre un pic de 34,9% à l'approche de 2050 pour ensuite légèrement redescendre et s'établir à 34,0% à partir de 2063 (voir G1). Le vieillissement devrait s'intensifier au sein de la population active de nationalité étrangère (29,9% de personnes de 50 ans ou plus en 2070). La part des 50 ans ou plus demeurera toutefois plus importante chez les Suisses et Suisesses (36,3%).

¹ www.bfs.admin.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données (www.bfs.admin.ch/asset/fr/238-1202-05)

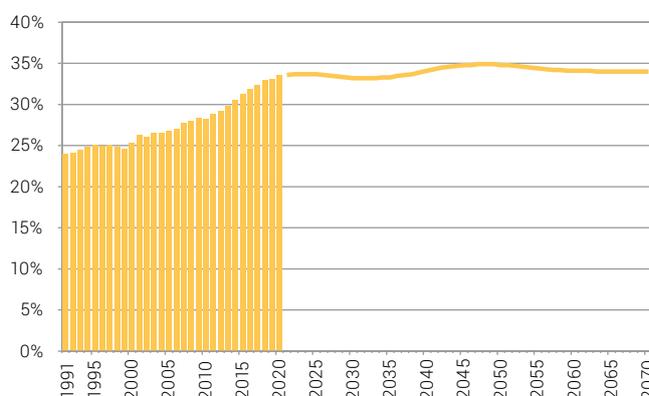
² Situation des travailleurs âgés sur le marché du travail (seco.admin.ch)

³ Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail 2019, document de base pour la conférence nationale du 3 mai 2019, Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Part des personnes de 50 ans ou plus dans la population active en Suisse, de 1991 à 2070

En %, moyenne annuelle

G1



Source: OFS – ESPA, scénarios de l'évolution démographique (scénario de référence)

© OFS 2021

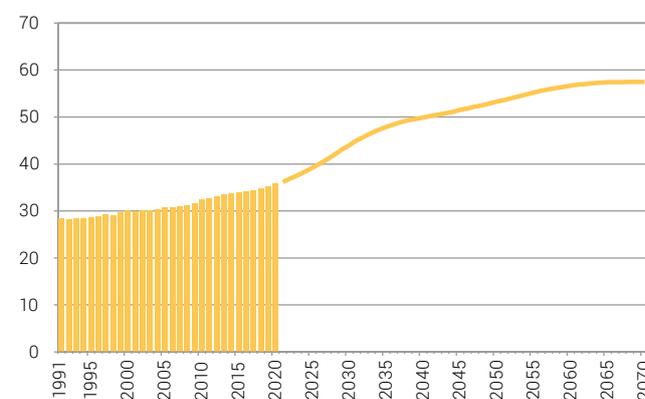
Hausse de la part de la population de 65 ans ou plus

En 2020, le nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes actives de 20 à 64 ans s'établissait à 35,7. Sur les dix dernières années, le vieillissement démographique a conduit à une augmentation rapide de ce rapport (+ 10%) en dépit de la participation en hausse au marché du travail: on comptait en 2010 seulement 32,3 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes actives de 20 à 64 ans. L'évolution est même de +26% par rapport à 1991 (ratio de 28,2 cette année-là). Selon le scénario de référence des scénarios de l'évolution démographique, ce rapport devrait fortement augmenter ces 50 prochaines années pour atteindre 57,5 en 2070 (population suisse: 69,0; étrangère: 38,0). Dès 2041, on compterait moins de deux personnes actives de 20 à 64 ans pour une personne de 65 ans ou plus (rapport de 50,2; voir G2).

Nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes actives de 20 à 64 ans, de 1991 à 2070

Moyenne annuelle

G2



Source: OFS – ESPA, scénarios de l'évolution démographique (scénario de référence)

© OFS 2021

Les personnes de 50 ans ou plus toujours plus nombreuses à exercer une activité professionnelle

En 2020, 81,4% des personnes de 50 à 64 ans participaient au marché du travail, en hausse de 10,5 points de pourcentage par rapport à 1991 (70,9%). Cette évolution est due à la hausse marquée du taux d'activité des femmes (+22,2 points de pourcentage) au cours des trois dernières décennies (1991: 53,4%; 2000: 60,4%; 2020: 75,6%). Sur la même période, le taux d'activité des hommes a légèrement reculé (1991: 90,1%; 2020: 87,2%). L'augmentation de l'activité chez les femmes plus âgées a été stimulée par la participation accrue au marché du travail des générations successives de femmes, qui ont bénéficié d'un enseignement supérieur, de possibilités accrues de travail à temps partiel, de la tertiarisation de l'économie et de l'expansion des structures de garde d'enfants. Elle a aussi été favorisée par le relèvement en deux étapes de l'âge ordinaire (légal) de la retraite en 2001 et en 2005 (passage à 63 respectivement 64 ans). En 2020, l'écart entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes subsiste mais s'est resserré à 11,6 points de pourcentage (1991: 36,7 points de pourcentage; 2000: 25,0 points; 2010: 16,2 points). Il s'explique en partie par un âge ordinaire de la retraite des femmes qui reste inférieur d'un an à celui des hommes (65 ans).

Plus d'une personne sur six exerce une activité professionnelle après l'âge ordinaire de la retraite

Une fois passé l'âge ordinaire de la retraite, plus d'une personne sur six (17,8%) de 65 à 74 ans était encore active professionnellement en 2020. Cette part était de 19,7% en 1991, mais elle était tombée à 12,0% en 2005.

Le détail par âge à l'approche de la retraite montre qu'à 57 ans (soit un an avant l'âge minimal pour bénéficier d'une prestation du 2^e pilier), 89,6% des hommes et 81,6% des femmes étaient encore actifs sur le marché du travail sur la période de 2018 à 2020. Un an avant la retraite, le taux d'activité n'était plus que de 56,0% chez les hommes de 64 ans et de 52,3% chez les femmes de 63 ans. 35,6% des hommes et 28,2% des femmes ayant atteint l'âge de la retraite (respectivement 65 et 64 ans) étaient encore actifs sur le marché du travail (voir G3).

Dans l'Union européenne (UE), l'âge ordinaire de la retraite varie d'un pays à l'autre; il s'élève pour la plupart à autour de 65 ans. En 2020, il s'étalait de 60 ans pour les femmes en Autriche et en Pologne à 67 ans pour les deux sexes en Allemagne⁴.

En comparaison internationale, la Suisse (taux d'activité des 50 à 64 ans: 81,4%) faisait partie avec la Suède (86,0%), l'Islande (83,6%) et l'Estonie (81,3%) des pays dans lesquels plus de huit personnes sur dix de 50 à 64 ans étaient actives en 2020 (moyenne de l'Union européenne: 70,3%). Dans les pays voisins, le taux d'activité des personnes de 50 à 64 ans était plus faible en Autriche (67,9%), en France (67,1%) et en Italie (64,4%), mais s'approchait de celui de la Suisse en Allemagne (78,9%). En comparaison avec la situation d'il y a près de 20 ans (2002)⁵, le taux d'activité moyen dans l'UE a

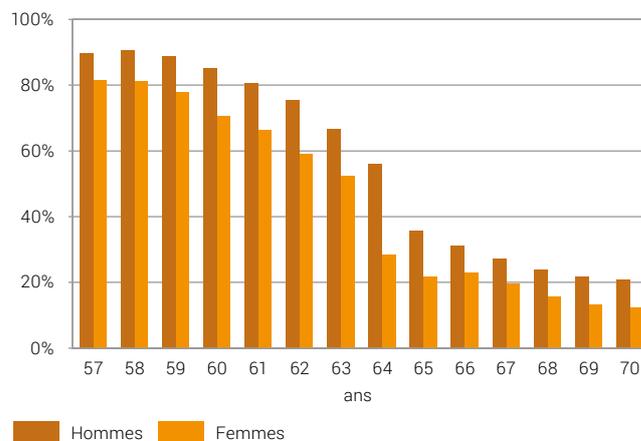
⁴ l'âge ordinaire de départ à la retraite dans l'Union européenne (touteurope.eu)

⁵ Des moyennes pour l'ensemble de l'UE sont disponibles depuis 2002 seulement.

Taux d'activité par âge de 57 à 70 ans, par sexe

En %, moyenne de 2018 à 2020

G3



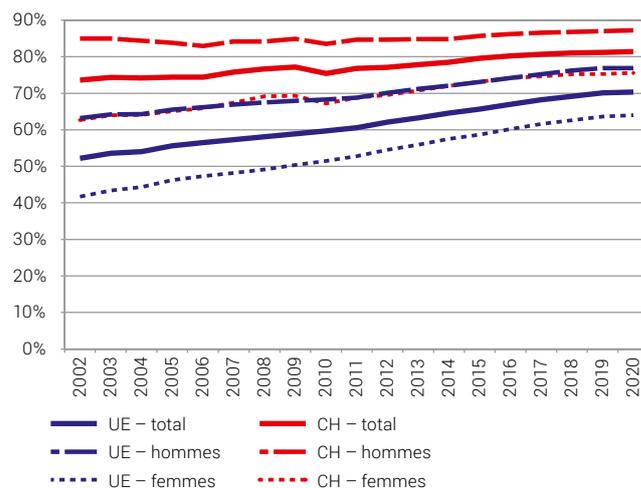
Source: OFS – ESPA

© OFS 2021

Taux d'activité des personnes de 50 à 64 ans, par sexe, en Suisse et dans l'UE, de 2002 à 2020

En %, moyenne annuelle

G4



Source: OFS – ESPA, Eurostat (état: 14.06.2021)

© OFS 2021

progressé de 18,1 points de pourcentage contre 7,8 points en Suisse (voir G4). Le rythme d'évolution varie toutefois fortement entre les états de l'UE/AELE, les pays avec les taux d'activité les plus faibles n'étant pas forcément ceux où la progression fut la plus forte.

Les différences hommes–femmes en Europe

Dans l'UE, le taux d'activité des 50 à 64 ans a progressé bien plus fortement chez les femmes (2002: 41,7%; 2020: 64,0%) que chez les hommes (de 63,2% à 76,9%). L'écart entre hommes et femmes s'est ainsi réduit de 8,6 points de pourcentage pour s'établir à 12,9 points en 2020. En Suisse, l'écart entre les sexes s'élevait à 11,6 points, en baisse de 10,6 points sur la même période. L'écart était très élevé dans les pays du sud de l'Europe (Malte: 26,3 points

en 2020; Grèce: 24,2; Chypre: 23,6; Italie: 22,4; Roumanie: 22,2) et bien moindre dans les pays du nord de l'Europe et dans les pays baltes. Le taux d'activité des femmes de 50 à 64 ans était supérieur à celui des hommes en Finlande et en Estonie (voir G5).

65 à 74 ans: taux d'activité près de deux fois plus élevé en Suisse que dans l'UE

En Suisse, le taux d'activité des personnes de 65 à 74 ans (17,8% en 2020) est près du double de celui de l'UE (9,7%). Elles sont toutefois bien plus nombreuses à travailler à temps partiel⁶ (79,6%; EU: 51,5%). Les différences entre les pays sont ici aussi très marquées, la part de personnes actives dans la population de 65 à 74 ans variant de 4,3% au Luxembourg et en Belgique à 26,9% en Estonie. Hors UE, l'Islande affichait un taux record de 32,8%. Les taux d'activité des 65 à 74 ans dans les pays voisins s'élevaient à 13,2% en Allemagne, 9,1% en Italie, 6,9% en Autriche et 5,5% en France. Chez les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le taux d'activité des 65 à 74 ans s'élevait à 22,7% en 2020.

3 Caractéristiques de la main d'œuvre de 50 ans ou plus

Une population qui prend de l'importance année après année, des taux d'activité élevés qui continuent de progresser ou encore des différences hommes-femmes en recul tels sont quelques-uns des constats du chapitre précédent pour les 50 ans et plus. Qu'est-ce qui différencie ces personnes d'une main d'œuvre plus jeune?

Deux personnes actives de 50 à 64 ans sur cinq possèdent un titre d'une formation de degré tertiaire

En 2020, 40,0% des personnes actives de 50 à 64 ans disposaient d'un diplôme issu d'une formation du degré tertiaire contre 32,6% en 2010 et presque la moitié moins en 2000 (22,7%; voir G6). Les personnes sans formation post-obligatoire ne représentaient plus que 11,6% contre encore 19,3% en 2000. Les personnes avec une formation du degré secondaire II constituaient quant à elles moins de la moitié de la main d'œuvre (2020: 48,4%; 2000: 58,0%). En comparaison, la main d'œuvre de 30 à 49 ans présente une proportion de formation tertiaire plus élevée, l'écart s'étant même renforcé (2020: 52,0%; 2010: 38,7%; 2000: 28,9%).

Activité indépendante pour près d'une personne de 50 à 64 ans sur cinq

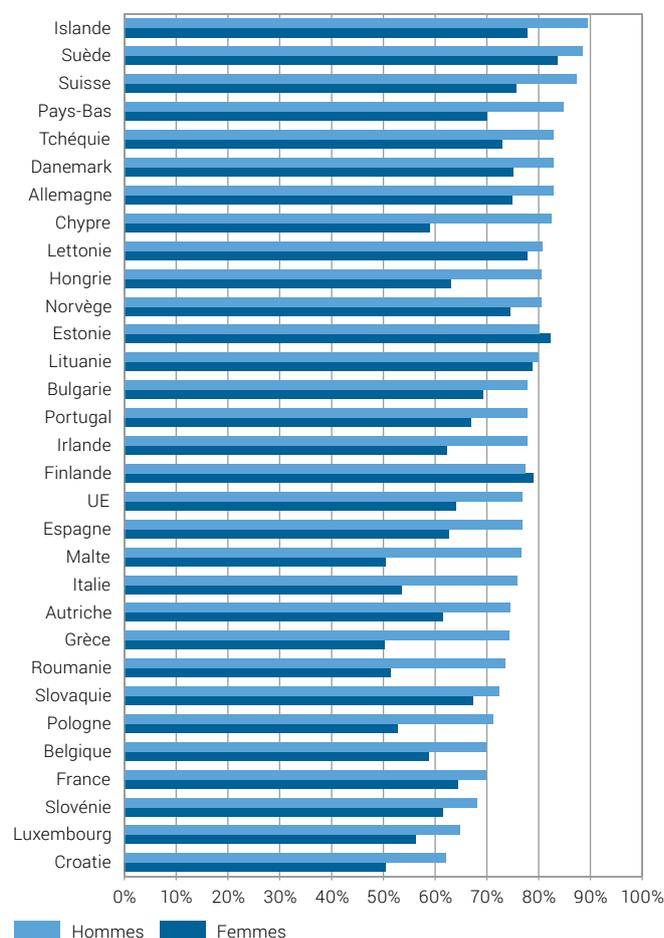
Malgré un recul de la part de l'activité indépendante dans l'ensemble de l'économie suisse de 15,5% à 12,5% entre 2000 et 2020, être son propre patron ou sa propre patronne représente un statut

⁶ Définition Eurostat: le plein-temps correspond à un taux d'occupation de 100% (définition suisse: 90% et plus).

Taux d'activité des hommes et des femmes de 50 à 64 ans, en comparaison européenne, en 2020

En %, moyenne annuelle

G5



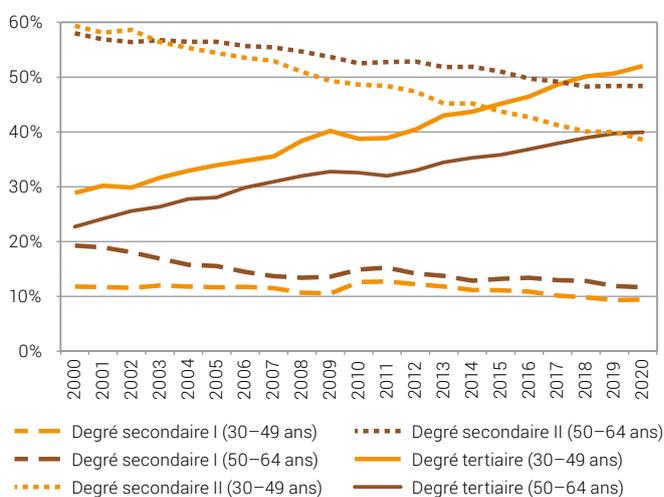
Source: OFS - ESPA, Eurostat (état: 14.06.2021)

© OFS 2021

Degré de formation des personnes actives de 30 à 49 ans et de 50 à 64 ans, de 2000 à 2020

En %, moyenne annuelle

G6



Source: OFS - ESPA

© OFS 2021

d'activité assez fréquent chez les personnes de 50 à 64 ans (18,2% des personnes actives occupées en 2020; 21,0% en 2000)⁷. La proportion s'élevait à seulement 9,5% chez les 25 à 49 ans (voir G7). La part des personnes indépendantes prend de l'importance avec l'âge: de 16,1% chez les 50 à 54 ans, la part progressait à 17,8% chez les 55 à 59 ans, 22,5% chez les 60 à 64 ans et 42,6% chez les 65 à 74 ans. L'expérience professionnelle, la difficulté à retrouver un emploi salarié à un âge plus avancé ou la moindre propension d'un indépendant à partir en retraite (ordinaire ou anticipée) sont autant de facteurs susceptibles d'expliquer ces différences.

Le travail indépendant est plus répandu chez les hommes de 50 à 64 ans (21,4% en 2020) que chez les femmes du même âge (14,6%), une différence structurelle qui s'observe aussi chez les plus jeunes (10,8% des hommes de 25 à 49 ans; femmes: 8,0%).

L'entreprise familiale: lieu de travail pour plus d'une personne sur dix au-delà de 64 ans

Travailler au sein d'une entreprise familiale est plus fréquent dans les classes d'âge élevé: de 2,3% chez les 15 à 24 ans en 2020, la part de cette forme d'activité tombait à près de 1% chez les 25 à 49 ans. Elle restait dans ce très faible ordre de grandeur jusqu'à 60 ans. Elle remontait à 2,2% dans la classe d'âge avant l'âge ordinaire de la retraite (60 à 64 ans) puis atteignait 10,4% chez les 65 à 69 ans et 14,3% chez les 70 à 74 ans. Cela s'explique en partie par une sortie plus tardive du marché du travail des personnes qui travaillent dans l'entreprise familiale.

Dans la branche «Transport et entreposage», près de deux personnes sur cinq ont entre 50 et 64 ans

La part des 50 à 64 ans au sein des branches économiques variait de 24,8% dans la branche «Information et communication» à 37,0% dans la branche «Transport et entreposage» (situation en 2020). Elle surpassait aussi la moyenne suisse (30,1%) dans les branches «Administration publique» (34,5%), «Agriculture et Sylviculture» (34,4%) et «Arts, loisirs, ménages privés, autres» (32,1%). Elles étaient en revanche proportionnellement moins nombreuses dans les branches «Activités spécialisées, scientifiques et techniques» (26,0%) et «Hébergement et restauration» (27,8%; voir G8).

Dans l'agriculture, près d'une personne active occupée sur cinq a plus de 64 ans

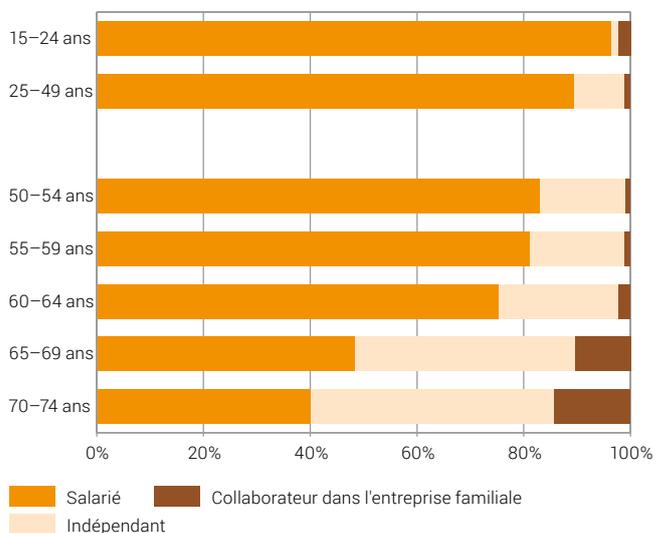
Au-delà de 64 ans, les personnes actives occupées sont encore fortement présentes dans l'agriculture et la sylviculture (18,3% des travailleurs de la branche en 2020). À l'exception des activités spécialisées, scientifiques et techniques (6,7%) et de celles de l'immobilier (5,5%), leur part tombe en dessous de 5% dans toutes les autres branches. Elles disparaissent quasiment des branches «Activités financières et d'assurance» et «Information et communication» (moins de 2%).

⁷ Les salariés dans leur propre entreprise comptent comme des indépendants.

Statut d'activité des personnes actives occupées par groupe d'âge, en 2020

En %, moyenne annuelle

G7



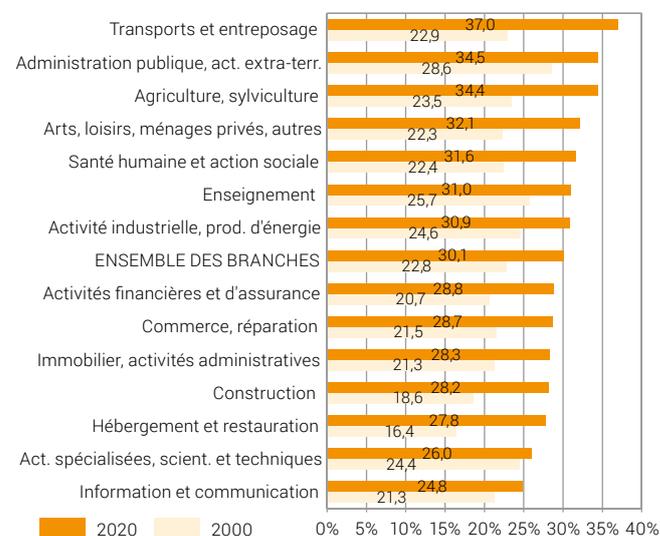
Source: OFS - ESPA

© OFS 2021

Part de personnes actives occupées de 50 à 64 ans par branche économique, en 2000 et 2020

En %, moyenne annuelle

G8



Source: OFS - ESPA

© OFS 2021

Une personne active occupée de 50 à 64 ans sur dix avec enfant(s) de moins de 15 ans

L'allongement de la durée des études, parmi d'autres facteurs, a fait augmenter l'âge du moment d'avoir des enfants. Les personnes actives occupées de 50 à 64 ans étaient toujours plus nombreuses à avoir une charge de famille, la part de celles avec encore au moins un enfant de moins de 15 ans dans le ménage passait de 7,4% en 2000 à 10,2% en 2020 (hommes: de 11,0% à 13,8%; femmes: de 2,7% à 6,1%).

4 Conditions de travail

Les personnes actives occupées de 50 à 64 ans sont proportionnellement plus nombreuses que celles de 25 à 49 ans à exercer leur activité professionnelle principale à temps partiel (40,3% en 2020 contre 35,2%). L'écart est plus marqué chez les femmes (68,3% contre 57,9% chez les plus jeunes) que chez les hommes (16,0% contre 15,0%). En l'espace de 20 ans, le travail à temps partiel a plus fortement augmenté chez les hommes que chez les femmes, ceci quel que soit l'âge (50 à 64 ans: +7,3 points chez les hommes contre +3,3 points chez les femmes; 25 à 49 ans: +8,0 points contre +2,0 points).

Une baisse du taux d'occupation à l'approche de l'âge ordinaire de la retraite est observée (voir G 9). Le travail à temps partiel devient la norme une fois l'âge de la retraite atteint (78,4% des personnes actives occupées de 65 à 69 ans; hommes: 71,1%; femmes: 89,5%).

Contrats à durée limitée moins répandus chez les 50 à 64 ans

En 2020, seules 3,3% des personnes salariées de 50 à 64 ans avaient un contrat limité dans le temps (CDD), une proportion qui présentait peu de variation (comprise dans un intervalle de 2,8% à 4,0% sur la période de 2000 à 2020); la part était plus de deux fois plus élevée (7,6%) chez les 25 à 49 ans, en hausse par rapport à 2000 (4,7%; voir G 10).

Travail du weekend plus fréquent chez les 50 à 64 ans

20,6 % des personnes actives occupées de 50 à 64 ans travaillaient normalement le samedi et/ou le dimanche en 2020 contre 16,1% chez les 25 à 49 ans. En l'espace de 20 ans, travailler régulièrement le weekend a perdu en importance dans les deux groupes d'âge, mais moins fortement chez les 50 à 64 ans. L'importante présence de travail indépendant ou dans l'entreprise familiale où le travail du weekend est plus répandu explique cette situation.

Toujours en 2020, 17,5% des 50 à 64 ans travaillaient régulièrement le soir et/ou la nuit, une part en légère hausse par rapport à 2000 (15,3%). Cette évolution est quasi l'inverse de celle chez les 25 à 49 ans où la part du travail du soir ou de nuit reculait de 17,9% à 15,2% au cours de la même période.

3,5 jours de vacances en plus que les plus jeunes

De nombreuses entreprises et conventions collectives de travail accordent cinq semaines de vacances aux salariés dès 50 ans, ce qui a un effet sur le nombre de jours de vacances contractuels. Ainsi, en moyenne, une personne salariée à plein temps de 50 à 64 ans a bénéficié de 28,1 jours de vacances en 2020, soit 3,5 jours en plus que les 25 à 49 ans (24,6 jours). La progression s'observe par groupe d'âge (50 à 54 ans: 27,4 jours; 55 à 59 ans: 28,0; de 60 à 64: 29,5). Depuis 20 ans, le nombre de jours de vacances selon le contrat de travail n'a augmenté que de 0,2 jour chez les 50 à 64 ans contre 1,2 jour chez les 25 à 49 ans.

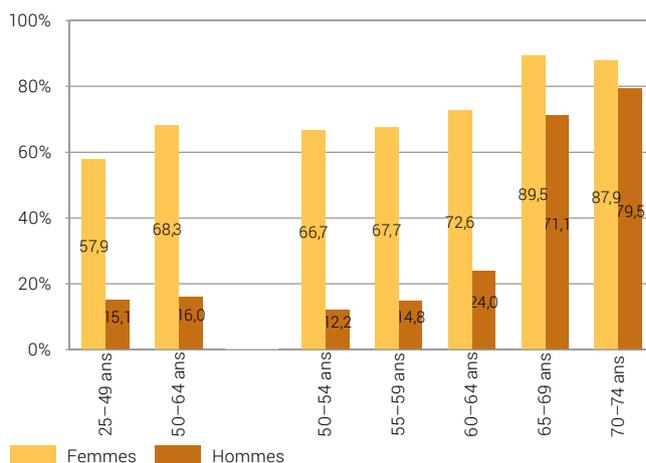
8,8% des 50 à 64 ans exercent une activité secondaire

En 2020, 8,8% des travailleurs de 50 à 64 ans avaient une activité secondaire en parallèle à leur activité principale, une part en hausse par rapport à 2000 (5,3%; 25 à 49 ans: 6,4% en 2000 et 7,5% en 2020).

Part de personnes actives occupées à temps partiel, par groupe d'âge et par sexe, en 2020

En %, moyenne annuelle

G9



Source: OFS - ESPA

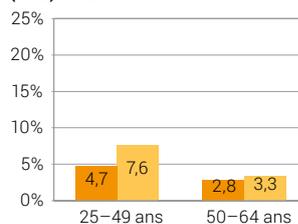
© OFS 2021

Contrat de travail à durée déterminée (CDD), travail du samedi et du dimanche, travail du soir et de nuit, multiactivité, par groupe d'âge, en 2000 et 2020

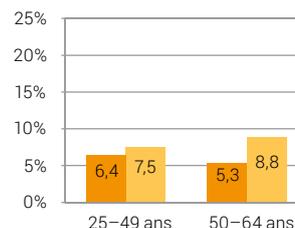
En % des personnes actives occupées, moyenne annuelle

G10

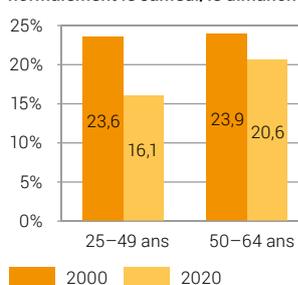
Part de contrat à durée déterminée (CDD) chez les salariés



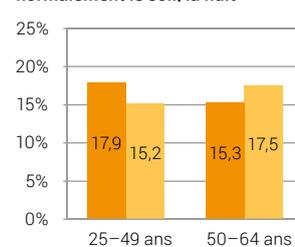
Part de multiactifs



Part de personnes travaillant normalement le samedi/le dimanche



Part de personnes travaillant normalement le soir/la nuit



2000 2020

Source: OFS - ESPA

© OFS 2021

5 Situation salariale des personnes de 50 à 64/65 ans

Augmentation des salaires selon l'âge: plus marquée chez les personnes hautement qualifiées

Le salaire progresse sensiblement en fonction de l'âge. Tous groupes de professions confondus, le salaire mensuel brut médian des personnes salariées de 50 à 64/65 ans s'élevait à 7341 francs en 2018 (<30 ans: 5158 francs; 30 à 49 ans: 6826 francs). En l'espace de dix ans, il a progressé de 7,6%⁸ chez les personnes de 50 à 64/65 ans (<20 ans: 12,8%; 20 à 29 ans: 9,0%; 30 à 39 ans: 5,8%; 40 à 49 ans: 8,5%).

La profession exercée influence également cette progression salariale. Ainsi, plus la profession a un niveau d'exigence élevé, plus les salaires augmentent en fonction de l'âge (voir T 1 et T 2). À titre d'illustration, dans la majorité des professions nécessitant les compétences les plus élevées, soit les membres de direction et les professions intellectuelles et scientifiques, les salaires sont respectivement en moyenne 15,0% et 18,3% supérieurs dans le groupe de personnes salariées de plus de 50 ans par rapport à celui des 30 à 49 ans (femmes: 6,8% et 16,1%; hommes: 15,9% et 20,1%). Par comparaison, entre ces mêmes classes d'âge, la différence salariale est en moyenne supérieure de 7,4% pour les emplois de type administratif et de 5,6% pour les professions élémentaires. Entre les plus jeunes classes d'âge, soit entre le groupe des 30 à 49 ans et celui des moins de 30 ans, la différence est encore plus marquée (voir G 11).

L'écart salarial entre femmes et hommes se réduit

Le salaire médian des femmes à partir de 50 ans s'élève à 6604 francs en 2018, un niveau de 1267 francs (ou 16,1%) inférieur à celui des hommes (7871 francs). Dix ans auparavant, les femmes de ce groupe d'âge gagnaient 5861 francs, soit 1506 francs (ou 20,4%) de moins que les hommes (7367 francs) (voir G 12). La diminution de cette différence salariale entre les femmes et les hommes pour la période allant de 2008 à 2018 se retrouve également chez les moins de 50 ans.

Mesurées en classes salariales, les différences entre femmes et hommes sont plus marquées pour les personnes de 50 à 64/65 ans

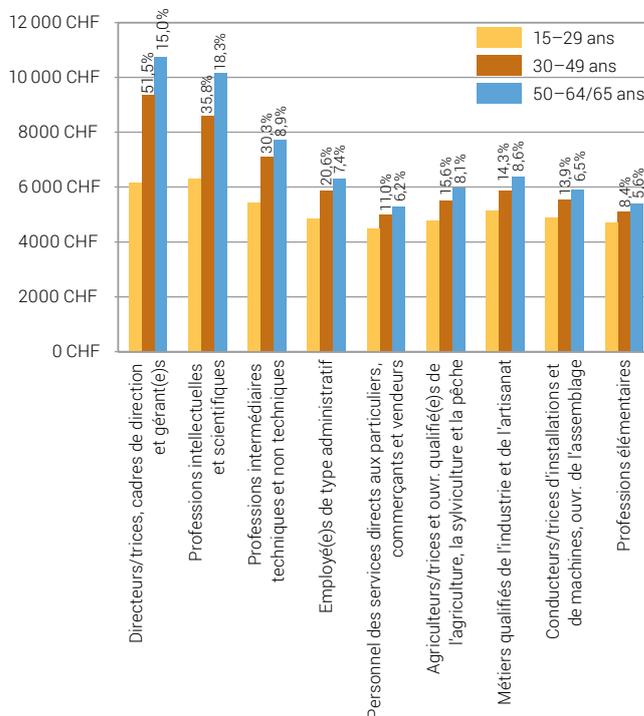
La répartition par classes salariales en équivalent plein temps montre aussi une image contrastée entre femmes et hommes: environ un tiers (29,5%) des femmes de 50 à 64 ans disposent en 2018 d'un salaire brut supérieur à 8000 francs par mois contre près de la moitié des hommes (48,6%). Cette différence se constate chez les plus jeunes, mais de manière moins marquée. Dans les classes de salaires inférieures, 16,4% des femmes de 50 à 64 ans gagnent moins de 4500 francs par mois contre seulement 5,7% des hommes. Cette différence se retrouve également chez les plus jeunes mais de manière nettement moins marquée surtout chez les moins de 40 ans. Des différences structurelles au niveau de la

⁸ Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), équivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines à 40 heures de travail

Salaire mensuel brut (valeur centrale) par groupes de professions et âge et différence de salaire relative par rapport au groupe d'âge précédent, en 2018

En CHF, différence en %, secteur privé et secteur public ensemble

G11



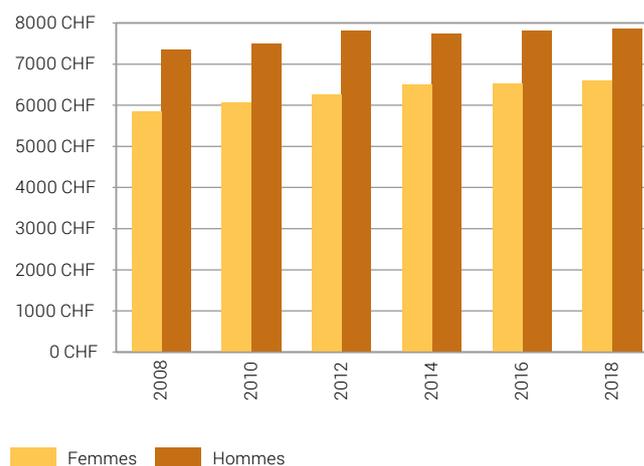
Source: OFS - ESS

© OFS 2021

Salaire mensuel brut (valeur centrale) des personnes salariées de 50 à 64/65 ans, par sexe, de 2008 à 2018

En CHF, secteur privé et secteur public ensemble

G12



Source: OFS - ESS

© OFS 2021

formation, du nombre d'années de service ou encore de la fonction hiérarchique exercée dans l'entreprise, expliquent une partie de ces disparités salariales. L'autre partie de l'écart salarial reste inexpliquée⁹.

⁹ L'«Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2018», réalisée en 2019 par B.S.S. Volkswirtschaftliche Beratung AG, Bâle, sur mandat de l'OFS, montre que 55,6% des différences de salaire entre femmes et hommes résultent de facteurs objectifs et que 45,4% de l'écart salarial demeure inexpliqué.

Une personne salariée de 50 à 64/65 ans sur trois touche un bonus

En termes de prestations salariales supplémentaires, la perception d'un 13^e salaire voire d'un 14^e salaire ne dépend que peu de l'âge, cet élément constituant en moyenne 6,5% de la masse salariale¹⁰ des 50 à 64/65 ans en 2018. L'importance des bonus (ou paiements spéciaux)¹¹ varie en revanche entre jeunes et moins jeunes: de 1,7% chez les 20 à 29 ans (femmes: 1,5%; hommes: 1,9%), la part augmente progressivement pour culminer à 6,0% de la masse salariale chez les 40 à 49 ans (femmes: 3,9%; hommes: 7,1%) avant de redescendre à 5,4% dans le groupe d'âge sous revue (femmes: 2,8%; hommes: 6,6%). 34,2% des personnes salariées de 50 à 64/65 ans touchent des bonus (femmes: 26,6%; hommes: 40,7%), soit légèrement plus que la moyenne totale (32,8%; femmes: 27,0%; hommes: 37,8%), mais moins que la classe d'âge 40 à 49 ans (35,7%; femmes: 28,6%; hommes 41,8%).

6 Relation des personnes de 50 à 64 ans à leur activité

Après le portrait socio-démographique des personnes actives occupées de 50 ans ou plus et le détail de leurs conditions de travail, la relation à leur activité est abordée dans ce chapitre à travers la durée passée dans l'entreprise et la mobilité professionnelle.

Depuis 15 ans en moyenne dans l'entreprise actuelle

Les personnes actives occupées de 50 à 64 ans montraient en 2020 une durée passée dans l'entreprise actuelle de 14,8 ans, en baisse au cours de la période sous revue (1991: 17,6 ans; voir G13). Les femmes affichaient une longévité d'en moyenne 13,4 ans en 2020 contre 16,0 ans chez les hommes. La sortie temporaire du marché du travail d'une partie des mères pour se consacrer à l'éducation des enfants explique en partie la différence. Cet écart s'est toutefois légèrement réduit: la baisse de l'ancienneté est marquée chez les hommes (-4,4 ans) alors qu'elle progresse très légèrement chez les femmes (+0,2 ans) influencée par la baisse du nombre de ruptures de carrière et du maintien de l'activité au moment d'avoir des enfants.

Le taux de rotation chez les personnes de 50 à 64 ans tombe à 4,3%

Le taux de rotation net qui décrit la part de personnes actives occupées qui changent d'employeur en l'espace d'un an met en évidence la relation décroissante entre l'âge et la mobilité professionnelle: en 2020, en l'espace d'un an, seules 4,3% des personnes de 50 à 64 ans ont changé d'employeur contre 11,0% chez les 25 à 49 ans et 20,6% chez les 15 à 24 ans (moyenne suisse: 9,7%).

¹⁰ total des salaires brut non standardisés (salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions, mais sans les heures supplémentaires, les primes de pénibilité (pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit), le 13^e salaire et les paiements spéciaux annuels)

¹¹ paiements irréguliers (gratification de Noël, primes et commissions de toute nature, participation au chiffre d'affaire, bonis, etc.)

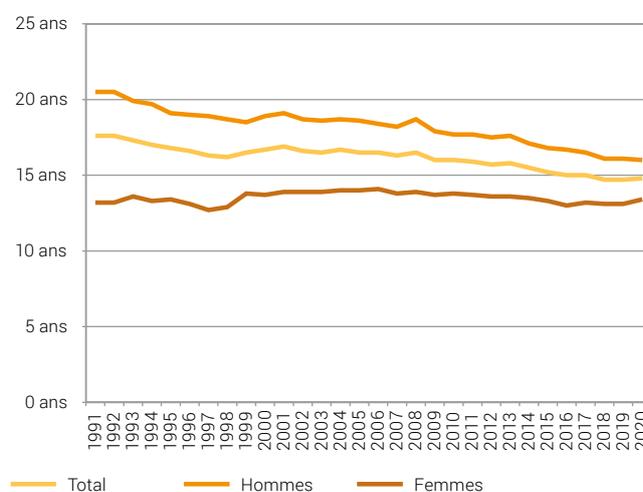
Agriculture et sylviculture: 24 ans en moyenne

Sans surprise, la fidélité à son emploi est la plus élevée dans les branches avec la plus forte représentation de personnes de 50 à 64 ans («Agriculture et sylviculture»: 24,3 ans en moyenne en 2020; «Transports et entreposage»: 17,7 ans; voir G14). Dans l'agriculture, la durée élevée est due à la part importante de personnes travaillant dans leur propre exploitation (durée moyenne des indépendants dans le secteur agricole: 26,6 ans; collabo-

Durée passée dans l'entreprise actuelle chez les personnes actives occupées de 50 à 64 ans, par sexe, de 1991 à 2020

Durée moyenne en année, moyenne annuelle

G13



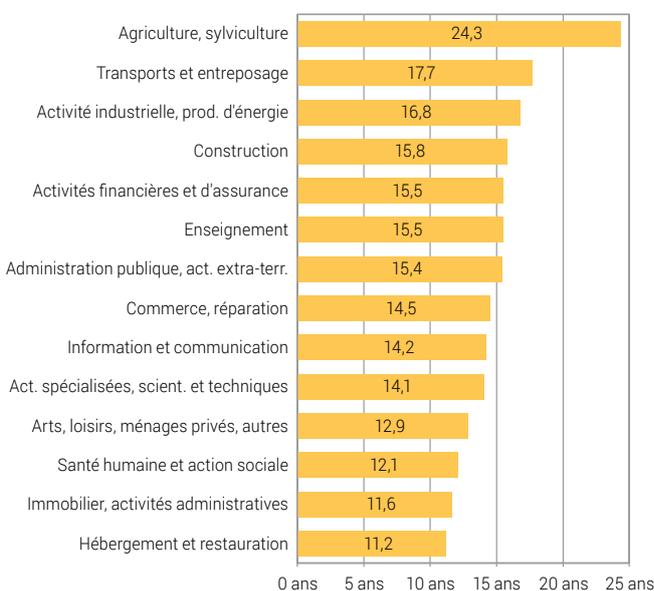
Source: OFS – ESPA

© OFS 2021

Durée dans l'entreprise actuelle des personnes actives occupées de 50 à 64 ans par branche économique, en 2020

Durée moyenne en années, moyenne annuelle

G14



Source: OFS – ESPA

© OFS 2021

rateurs familiaux: 22,6 ans; salariés: 14,6 ans). Exercer une activité sur une très longue durée était par contre bien moins fréquent dans l'hébergement et la restauration (11,2 ans d'ancienneté en moyenne) et dans l'immobilier (11,6 ans).

Travailler au-delà de l'âge ordinaire de la retraite: avant tout un prolongement de l'activité d'avant la retraite

Exercer une activité professionnelle au-delà de l'âge ordinaire de la retraite se fait généralement dans la même activité puisqu'en 2020, sept personnes actives occupées sur dix (69,5%) de 65 à 69 ans travaillaient depuis plus de 8 ans dans la même entreprise ou activité. Seules 20,6% d'entre elles étaient dans leur emploi actuel depuis moins de 5 ans.

7 Chômage et sous-emploi

En 2020, le taux de chômage en sens du Bureau international du travail (BIT) s'élevait à 4,0% chez les personnes actives de 50 à 64 ans, contre 4,7% chez les 25 à 49 ans (voir G15). En l'espace de dix ans, le taux de chômage au sens du BIT a progressé de 0,4 points chez les 50 à 64 ans (2010: 3,5%) alors qu'il affichait un même niveau chez les 25 à 49 ans. Cette évolution conduit à un rapprochement du taux de chômage des aînés avec celui des plus jeunes; l'écart passe d'en moyenne 1,1 point sur la période de 2010 à 2014 à 0,7 point entre 2015 et 2020.

Chez les hommes, le taux de chômage ne variait guère entre les deux groupes d'âge en 2020 (50 à 64 ans: 4,3%; 25 à 49 ans: 4,2%). Chez les femmes, il était par contre bien plus faible chez les plus âgées (3,5%; 25 à 49 ans: 5,3%).

Les chômeurs au sens du BIT de 50 à 64 ans étaient proportionnellement plus nombreux que les plus jeunes à être inscrits dans un Office régional de placement (ORP; 63,4% en 2020 contre 57,2% chez les 25 à 49 ans), une situation plus marquée chez les femmes (59,7% contre 50,8%) que chez les hommes (66,0% et 64,5%).¹²

La moitié des personnes au chômage au sens du BIT âgées de 50 à 64 ans connaissent un chômage de longue durée

En 2020 1,9% de la population active de 50 à 64 ans recherchait un travail depuis plus d'une année contre 1,5% chez les 25 à 49 ans. Parmi les 50 à 64 ans, les chômeurs de longue durée représentaient une part plus importante: en 2020 la moitié (48,9%) des chômeurs au sens du BIT de cette tranche d'âge étaient des chômeurs de longue durée contre le tiers (32,8%) chez les 25 à 49 ans. Cet ordre de grandeur était visible à la fois chez les femmes et chez les hommes (voir G16). Le chômage de longue durée touche cependant davantage les hommes (2,2% des actifs en 2020) que les femmes (1,7%) de 50 à 64 ans. La situation est inverse chez les plus jeunes (hommes de 25 à 49 ans: 1,3%; femmes: 1,9%).

¹² Les résultats les plus récents sur les chômeurs inscrits auprès des ORP peuvent être consultés sur le site www.amstat.ch.

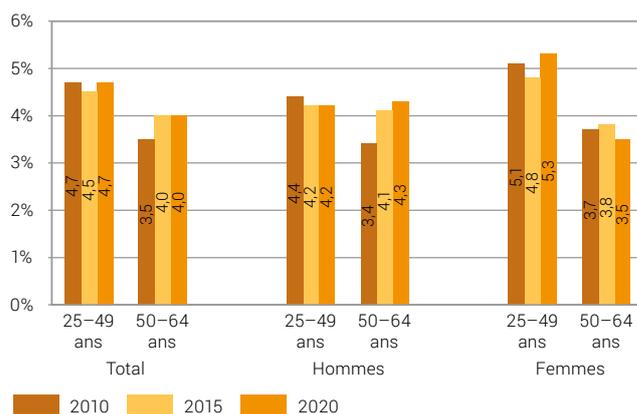
La durée du chômage peut être allongée en raison de la plus grande difficulté à trouver un emploi à temps partiel

Chez les 50 à 64 ans, 36,7% des personnes au chômage au sens du BIT (hommes: 22,4%; femmes: 57,0%) recherchaient une activité à temps partiel. Toutefois, la quasi-totalité des personnes qui cherchaient un emploi à plein temps (93,2%; hommes: 93,6%; femmes: 92,2%) seraient prêts à accepter un travail avec un taux d'occupation réduit. En revanche, seuls 43,8% des chômeurs et chômeuses au sens du BIT de 50 à 64 ans à la recherche d'un job à temps partiel accepteraient une activité à plein temps. Par ailleurs, en vue d'obtenir un nouvel emploi, seuls 25,5% des chômeurs au sens du BIT âgés de 50 à 64 ans envisageaient de déménager contre 31,0% chez les 25 à 49 ans. Cette flexibilité limitée vis-à-vis du taux d'occupation et du lieu de travail peut constituer un facteur de chômage de longue durée ou de sortie anticipée du marché du travail.

Taux de chômage au sens du BIT par groupe d'âge et par sexe en 2010, 2015 et 2020

En %, moyenne annuelle

G15



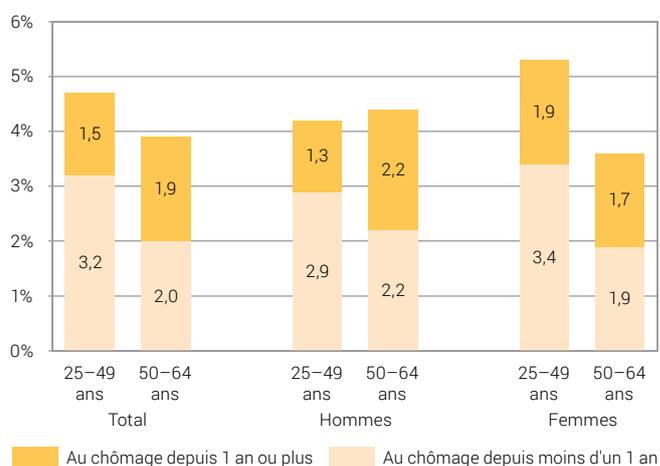
Source: OFS - ESPA

© OFS 2021

Taux de chômage au sens du BIT selon la durée du chômage, par groupe d'âge et par sexe, en 2020

En %, moyenne annuelle

G16



Source: OFS - ESPA

© OFS 2021

Taux de chômage plus élevé qu'en Allemagne et en Autriche mais plus bas qu'en France et en Italie

Le taux de chômage au sens du BIT chez les personnes de 50 à 64 ans s'élevait à 5,1% dans l'UE en 2020, en baisse de 2 points par rapport à 2010 (7,1%). Le taux variait entre 1,9% en Tchéquie et 12,4% en Grèce et en Espagne. Le taux de chômage des 50 à 64 ans en Suisse (4,0%) se situait proche du milieu du classement des pays (voir G 17), une position un peu moins favorable que chez les 25 à 49 ans (9^e taux le plus faible en 2020). Il était plus élevé que celui de l'Allemagne (2,9%) et de l'Autriche (3,8%) mais plus faible qu'en Italie (5,5%) et qu'en France (5,6%).

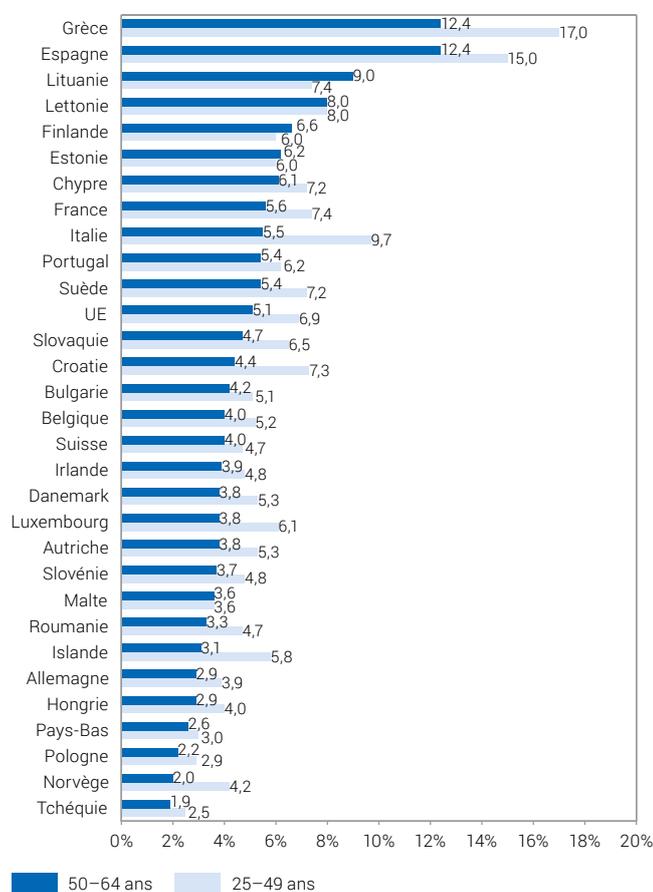
Le sous-emploi pas plus fréquent que chez les plus jeunes

Le taux de sous-emploi des personnes de 50 à 64 ans (7,8% en 2020) n'est que très légèrement supérieur à celui de la population active plus jeune (25 à 49 ans: 7,4%). Les femmes plus âgées sont un peu plus touchées par le sous-emploi que les plus jeunes (13,3% contre 11,7%), alors que la situation est inverse chez les hommes (taux de sous-emploi des 50 à 64 ans: 3,1%; 25 à 49 ans: 3,6%).

Taux de chômage au sens du BIT par groupe d'âge en comparaison européenne, en 2020

En %, moyenne annuelle

G17



Source: OFS – ESPA, Eurostat (état: 15.06.2021)

© OFS 2021

8 Personnes non actives

En 2020, 18,6% des personnes âgées de 50 à 64 ans étaient professionnellement non actives. Un écart important demeure entre femmes et hommes, même s'il tend à se réduire: la proportion de femmes se trouvant hors du marché du travail reculait de 39,6% en 2000 à 24,4% vingt ans plus tard contre un recul de 14,6% à 12,8% chez les hommes.

Les personnes non actives âgées de 50 à 64 ans moins formées que les actives

Le niveau de formation des personnes non actives de 50 à 64 ans diffère de celui de la population active du même âge. Ainsi, en 2020, 23,2% des personnes non actives n'avaient pas achevé de formation post-obligatoire contre la moitié moins chez les personnes actives (11,6%). Ces dernières étaient en revanche bien plus nombreuses à disposer d'un niveau de formation de degré tertiaire (40,0% contre 22,2%).

En l'espace de 20 ans, la hausse du niveau de qualification relevé dans la population active (voir chapitre 3) se retrouvait aussi chez les personnes non actives; le nombre de titulaires d'un titre du degré tertiaire a progressé de 12,1 points de pourcentage. L'évolution est due aux femmes chez qui la part est passée de 4,6% à 20,6%, alors qu'elle est restée stable chez les hommes (2000: 25,8%; 2020: 25,2%; voir G 18).

Des raisons de la non-activité plus diverses chez les femmes

La retraite constituait la première raison de la non-activité chez les personnes de 50 à 64 ans (6,4% des personnes de ce groupe d'âge en moyenne pour les années 2018 à 2020; hommes: 5,3%; femmes: 7,5%; voir G 19). On trouve une proportion presque identique de personnes non actives pour raisons de santé (maladie, incapacité provisoire de travail, invalidité permanente; 6,3%; hommes: 6,1%; femmes: 6,6%). Les femmes donnaient aussi des raisons, telles que «autres responsabilités familiales» (3,9%), «plus aucune chance sur le marché du travail» (1,0%), «autres responsabilités personnelles» (0,9%), «garde d'enfants» (0,7%) ou encore «garde d'adultes nécessitant des soins» (0,3%). Ces cinq raisons regroupées n'étaient avancées que par 0,6% des hommes.

Un cinquième des personnes non actives de 50 à 64 ans sont prêtes à travailler et disponibles

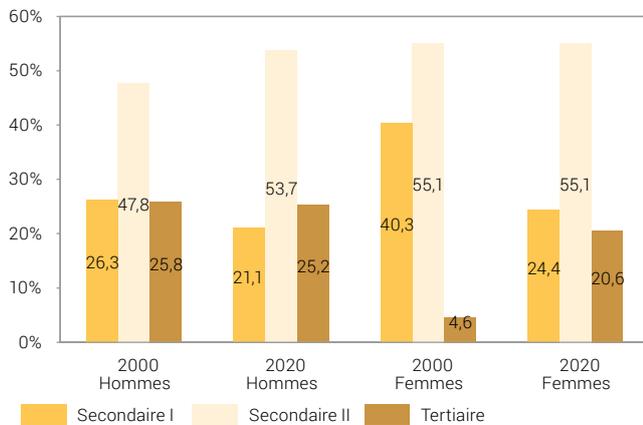
Sur les 18,6% de personnes de 50 à 64 ans qui étaient non actives en 2020, deux tiers ne désiraient pas ou plus exercer d'activité professionnelle (12,4%). Cette proportion de deux tiers se retrouve chez les hommes (8,4% sur les 12,8% de non-actifs) et chez les femmes (16,5% sur 24,4%).

Un cinquième des personnes non actives de 50 à 64 ans seraient par contre disponibles et prêtes à travailler (3,8% sur 18,6% de personnes non actives; hommes: 2,4% sur 12,8%; femmes: 5,2%

Personnes non actives de 50 à 64 ans selon le degré de formation, par sexe, 2000 et 2020

En %, moyenne annuelle

G18



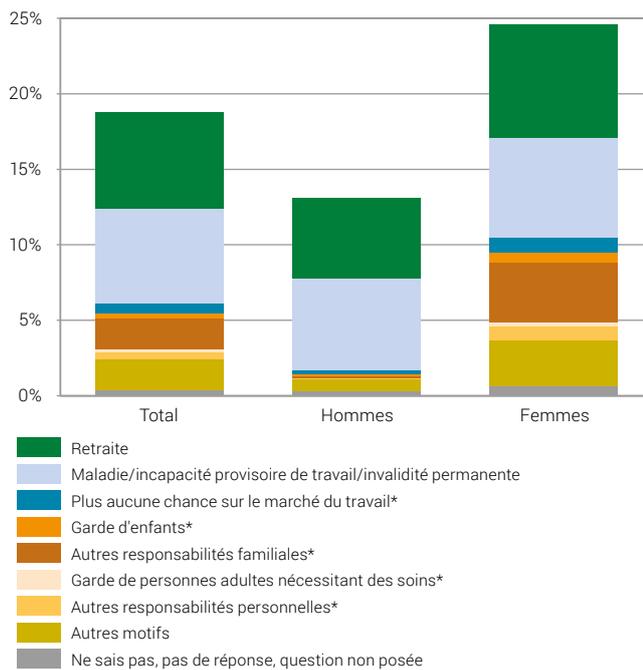
Source: OFS – ESPA

© OFS 2021

Part de personnes non actives de 50 à 64 ans selon la raison de la non-activité, par sexe

En %, moyenne des années 2018–2020

G19



* Les résultats pour les hommes sont basés sur moins de 75 observations; ils sont à prendre avec précaution

Source: OFS – ESPA

© OFS 2021

sur 24,4%). Une grande majorité de ces personnes seraient disponibles dans un délai d'un mois (3,2% sur les 3,8%; hommes: 2,0% sur les 2,4%; femmes: 4,3% sur les 5,2%).

Dans les 5 années au-delà de l'âge ordinaire de la retraite (65 à 69 ans), la part de personnes non actives, disposées à travailler et disponibles dans un délai d'un mois s'élevait à 8,3% (femmes: 8,5%; hommes: 8,1%).

1 personne sur 3 non active suite à un licenciement serait prête travailler dans un délai d'un mois

La disposition des personnes de 50 à 64 ans à reprendre une activité varie selon les motifs qui les ont amenées à quitter le marché du travail: les plus nombreuses à se dire prêtes à réintégrer la vie active dans un délai de 1 mois étaient celles qui l'ont quittée suite à la fin d'un contrat de durée déterminée (46,0%; moyenne de 2018 à 2020). La part correspondante s'élève à 37,2% chez les personnes ayant quitté la vie active suite à l'abandon d'une activité indépendante, à 33,7% chez celles l'ayant fait suite à un licenciement et à 28,5% chez celles l'ayant fait pour des raisons familiales ou personnelles. Quant aux personnes devenues non actives pour raisons de santé, 15,8% reprendraient un travail dans un délai d'un mois. Cette part tombe à 10,2% chez celles ayant pris une retraite anticipée. Les fréquences ne présentent pas de différences majeures entre hommes et femmes.

9 Âge moyen à la sortie du marché du travail

Les personnes actives se retirent à différents moments de la vie active, en fonction de leur situation personnelle, de leur situation sur le marché du travail et de la conjoncture, mais aussi en fonction des dispositions institutionnelles applicables à la prévoyance vieillesse. Dans ce chapitre, l'âge moyen auquel les personnes quittent le marché du travail est calculé selon l'approche du marché du travail, à savoir indépendamment de l'éventuelle perception d'une rente de l'un des trois piliers de la prévoyance vieillesse. Sont prises en compte les personnes qui se retirent de la vie active entre 58 et 75 ans¹³.

L'âge à la sortie du marché du travail est légèrement supérieur à celui de l'âge ordinaire de la retraite

L'âge moyen à la sortie du marché du travail se montait à 65,2 ans en 2020. En moyenne, les hommes quittent le marché du travail plus tard (65,6 ans, contre 64,9 ans pour les femmes en 2020), entre autres parce que leur âge de retraite ordinaire est plus élevé. L'évolution temporelle fait état de variations de l'âge moyen à la sortie du marché du travail (voir G20). Entre le début des années 1990 et 2006, il a baissé de 0,9 ans (65,2 ans durant la période 1992 à 1994, puis 64,3 ans en 2006), pour ensuite afficher une tendance à la hausse et atteindre un pic de 65,8 ans en 2017.

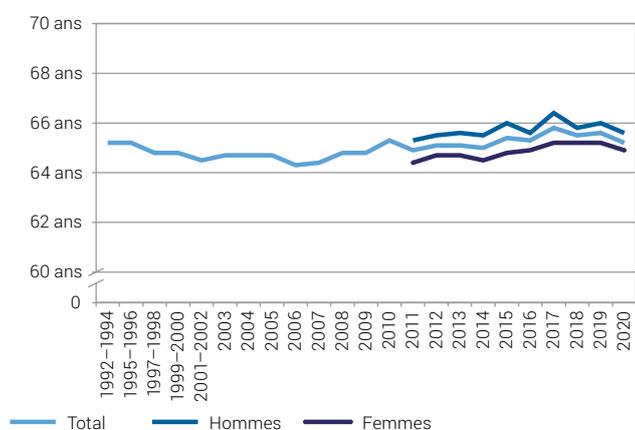
Comme mentionné au chapitre 4, la part des personnes travaillant à temps partiel augmente avant l'âge ordinaire de la retraite pour s'accroître dès l'âge de la retraite. Cette évolution se manifeste dans l'âge moyen à la sortie du marché du travail si, en plus des départs effectifs (passage au statut «personne non active»), on prend en compte la réduction du taux d'occupation. Selon cette approche, l'âge moyen est inférieur: il se situe à 64,6 ans en 2020

¹³ Les sorties du marché du travail ont lieu à tout âge, mais c'est à partir de 58 ans que l'on constate une augmentation du nombre de sorties, ce qui coïncide avec l'âge minimum permettant l'accès à une rente du 2^e pilier. La limite supérieure de 75 ans a été choisie car la part de personnes actives occupées devient faible au-delà de 75 ans.

Âge moyen à la sortie du marché du travail¹, total et par le sexe

1992 à 2010: 2^e trimestre/dès 2011: moyennes annuelles

G20



¹Calculé à partir de l'âge moyen à la sortie du marché du travail des personnes de 58 à 75 ans. Est considérée comme sortant du marché du travail toute personne passant du statut de personne active à celui de personne non active entre deux interviews ESPA.

Source: OFS – ESPA

© OFS 2021

si en plus du passage à la non-activité, on considère que le passage à un taux d'occupation inférieur à 20% équivaut aussi à une sortie du marché du travail. Il recule même à 63,8 ans si la réduction du taux d'occupation passe à moins de 50%.

L'âge moyen à la sortie du marché du travail est le plus élevé chez les indépendants ainsi que dans la branche «agriculture et sylviculture»

D'importantes différences s'observent en particulier en fonction de la branche économique et du statut d'activité. En effet, les indépendants partent à la retraite à 67,5 ans en moyenne, bien plus tard que les salariés (64,9 ans) ou les chômeurs au sens du BIT (62,9 ans, voir T3)¹⁴. Les branches économiques présentent des écarts similaires. Les personnes actives dans l'agriculture et la sylviculture – souvent des indépendants – quittent la vie active le plus tard, à savoir à 67,5 ans. Elles sont suivies de celles actives dans les branches «arts, loisirs, ménages privés et autres», à 67,2 ans, et «activités spécialisées, scientifiques et techniques», à 67,1 ans. Quant aux personnes actives dans le domaine de la finance et de l'assurance, ce sont celles qui quittent le marché du travail le plus tôt, à l'âge de 62,8 ans en moyenne. D'autres branches économiques font état d'un âge moyen à la sortie du marché du travail inférieur à 65 ans: il s'agit des branches «éducation et enseignement», «transports et entreposage» (toutes deux 64,6 ans) ainsi que «construction» et «administration publique, activités des organismes extraterritoriaux» (toutes deux 64,8 ans). Les personnes actives de nationalité suisse quittent le marché du travail un an et demi après les personnes actives de nationalité étrangère (65,6 contre 64,2 ans). En outre, plus le niveau de

formation est élevé, plus les personnes restaient actives longtemps (65,0 ans pour les personnes ayant terminé une formation du secondaire I, 65,3 ans pour celles ayant terminé le secondaire II et 65,9 ans pour celle ayant terminé le tertiaire).

10 Taux de préretraite

Les personnes en préretraite, selon la définition de l'OFS, sont celles n'ayant pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite et ayant travaillé jusqu'à l'âge de 50 ans au moins et qui, au moment de l'enquête, n'exerçaient plus d'activité professionnelle en raison de retraite, d'invalidité ou de problèmes de santé. Est considéré comme population de référence l'ensemble des personnes ayant travaillé jusqu'à l'âge de 50 ans au moins. À nouveau, c'est l'approche du marché du travail qui est choisie tandis que l'éventuelle perception d'une rente de l'un des trois piliers de la prévoyance vieillesse n'est pas déterminante.

Le taux de préretraite est plus élevé chez les hommes que chez les femmes

Le taux de préretraite augmente à mesure que l'on se rapproche de l'âge ordinaire de la retraite. Il est toutefois plus élevé chez les hommes que chez les femmes, indépendamment du nombre d'années avant l'âge de la retraite (voir G21). Durant la période 2018 à 2020, le taux de préretraite un an avant l'âge ordinaire de la retraite s'élevait à 39,0% chez les hommes (à 64 ans) et à 30,4% chez les femmes (à 63 ans). Pendant la même période, ce taux a atteint 28,5% chez les hommes (à 63 ans) et 21,5% chez les femmes (à 62 ans) deux ans avant l'âge ordinaire de la retraite, puis 4,8% chez les hommes (à 59 ans) et 4,2% chez les femmes (à 58 ans) six ans avant cet âge.

Les taux de préretraite les plus élevés ont été enregistrés durant la période 1996 à 2009. Un an avant l'âge ordinaire de la retraite, ce taux se montait à 47,1% pour les hommes et à 43,2% pour les femmes pour la période 2006 à 2009. Depuis, il tend à nouveau à la baisse.

Le taux de préretraite est deux fois et demie plus élevé chez les salariés que chez les indépendants

Durant la période 2016 à 2020, le taux de préretraite un an avant l'âge ordinaire de la retraite s'élevait à 36,2% en moyenne (hommes et femmes ensemble, voir G22). Il était presque cinq points de pourcentage plus élevé que chez les personnes de nationalité étrangère (40,4%; Suisses: 35,6%) et diminuait avec le niveau de formation (41,2% pour le secondaire I, 37,9% pour le secondaire II et 31,1% pour le tertiaire). La différence est sensiblement plus importante entre indépendants (15,3%) et salariés (39,3%). La branche économique dans laquelle la personne prise en considération travaille semble également avoir un impact sur le départ à la préretraite. C'est dans les «activités financières et d'assurances» que la préretraite est la plus fréquente (57,6%), viennent ensuite la branche «transports et entreposage» (45,7%) et enfin

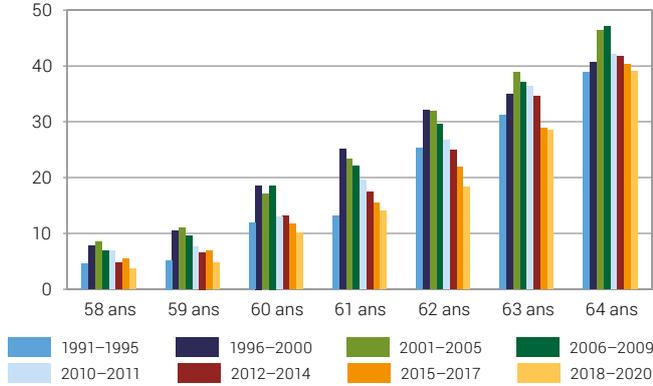
¹⁴ Pour ce chapitre, l'âge moyen correspond à celui de la moyenne des années 2016 à 2020.

Taux de préretraites (approche marché du travail) par sexe et par âge

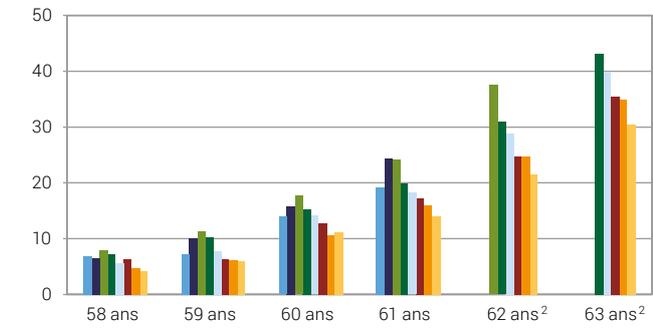
En %

G21

Hommes



Femmes



¹ Sont considérées comme étant en préretraite les personnes satisfaisant aux trois critères suivants:
 - Elles n'ont pas atteint l'âge ordinaire (légal) de la retraite.
 - Elles ont travaillé au moins jusqu'à 50 ans, mais n'exercent plus d'activité professionnelle.
 - Elles indiquent la retraite, l'invalidité ou la santé comme principale raison de la non-activité.
² L'âge ordinaire de la retraite des femmes était de 62 ans avant 2001 et de 63 ans entre 2001 et 2005.

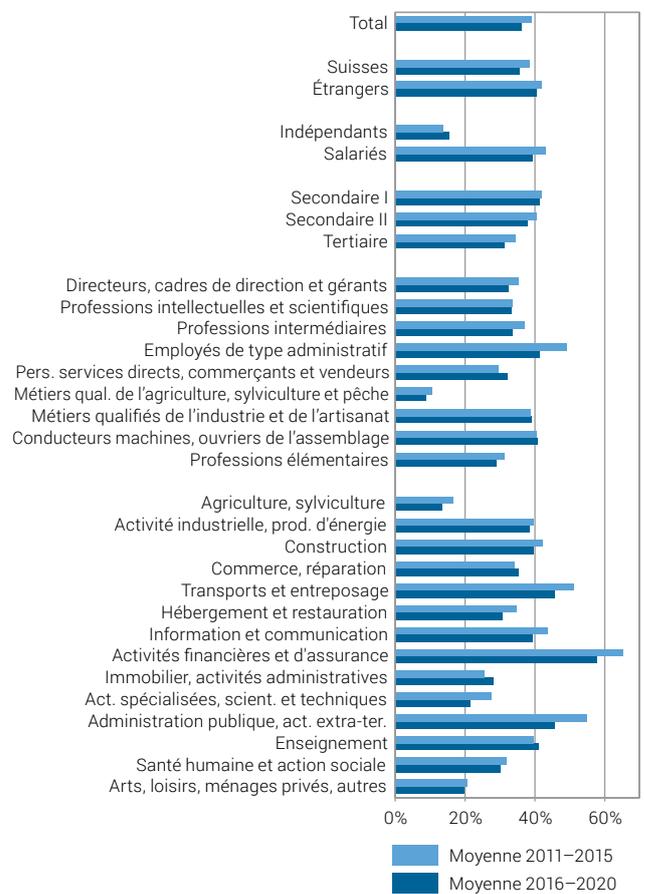
Source: OFS - ESPA

© OFS 2021

Taux de préretraites (approche marché du travail) à un an de l'âge ordinaire (légal) de la retraite, total et selon différentes caractéristiques

En %

G22



Source: OFS - ESPA

© OFS 2021

celle de l'administration publique (45,5%). Par contre, ce taux se montait à peine à 15% dans l'agriculture et la sylviculture, à 19,8% dans la branche «arts, loisirs, ménages privés et autres» et à 21,4% dans celle des «activités spécialisées, scientifiques et techniques». La profession exercée a aussi une incidence sur le taux de préretraite. Prendre une préretraite est plus fréquent chez les employés de type administratif (41,2%), les conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage d'installations (40,6%) et les personnes occupées dans les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (38,9%) qu'au sein des profession élémentaires (29,0%) et chez le personnel qualifié occupé dans l'agriculture et la sylviculture (en dessous de 10%).

En ne prenant en compte que les salariés, on obtient généralement un taux de préretraite plus élevé, en particulier dans l'agriculture et la sylviculture (voir T4), et les différences selon la nationalité et le niveau de formation s'atténuent.

Salaire mensuel brut (valeur centrale) selon les groupes de professions, l'âge et le niveau de compétence¹

Economie totale, 2018

T1

Classification Internationale Type des Professions CITP	Classes d'âge				Niveau de compétence Description
	Total	<=29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	
1 Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s	9 547	6 178	9 360	10 764	4 Tâches qui exigent une capacité à résoudre des problèmes complexes et à prendre des décisions fondées sur un vaste ensemble de connaissances théoriques et factuelles dans un domaine spécialisé
2 Professions intellectuelles et scientifiques	8 502	6 328	8 596	10 169	
3 Professions intermédiaires techniques et non techniques	6 932	5 451	7 105	7 740	3 Tâches pratiques complexes nécessitant un vaste ensemble de connaissances dans un domaine spécialisé
4 Employé(e)s de type administratif	5 808	4 873	5 875	6 312	2 Tâches pratiques telles que la vente/les soins/le traitement de données et les tâches administratives/l'utilisation de machines et d'appareils électroniques/les services de sécurité/la conduite de véhicules
5 Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	4 901	4 501	4 998	5 310	
6 Agriculteurs/trices et ouvr. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche	5 250	4 780	5 524	5 971	
7 Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	5 795	5 146	5 880	6 386	
8 Conducteurs/trices d'installations et de machines, ouvr. de l'assemblage	5 572	4 875	5 555	5 916	
9 Professions élémentaires	5 101	4 707	5 101	5 389	1 Tâches physiques ou manuelles simples

¹ Les résultats se basent en moyenne sur 86% des observations pour lesquels l'information sur la profession est disponible.

Salaire mensuel standardisé: équivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines à 40 heures de travail.

Valeur centrale (médiane): pour une moitié des postes de travail, le salaire standardisé se situe au-dessus de la valeur centrale (médiane) présentée ici, alors que pour l'autre moitié, il s'inscrit au-dessous de cette valeur.

Composantes du salaire: le salaire brut du mois d'octobre (y compris les cotisations sociales à la charge du salarié pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, 1/12 du 13^e salaire et 1/12 des paiements spéciaux annuels. N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants.

Source: OFS – ESS

© OFS 2021

Salaire mensuel brut (valeur centrale) selon les groupes de professions, l'âge et le sexe¹

Secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble, Suisse, en 2018

T2

Groupes de professions CITP	Âge											
	Total			<=29 ans			30-49 ans			50 ans et plus		
	Total	Fem- mes	Hom- mes	Total	Fem- mes	Hom- mes	Total	Fem- mes	Hom- mes	Total	Fem- mes	Hom- mes
Total	6 538	6 067	6 857	5 158	5 020	5 254	6 826	6 474	7 057	7 341	6 584	7 860
1 Directeurs/trices, cadres de direction et gérant(e)s	9 547	8 229	10 119	6 178	5 753	6 482	9 360	8 453	9 762	10 764	9 030	11 317
11 Directeurs/trices généraux/ales, cadres sup. et membres de l'Exécutif et du Législatif	10 318	8 780	10 800	6 373	5 919	6 753	9 829	9 045	10 078	11 508	9 346	12 068
12 Directeurs/trices de services administratifs et commerciaux	10 319	8 744	11 081	6 577	6 276	6 934	10 162	8 981	10 801	11 528	9 746	12 135
13 Directeurs/trices et cadres de direction, production et services spécialisés	9 292	8 532	9 659	6 292	6 293	6 253	9 091	8 446	9 426	10 100	9 278	10 489
14 Directeurs/trices et gérant(e)s de l'hôtellerie, restauration, commerce et autres serv.	5 310	4 983	6 214	4 738	4 697	4 836	5 552	5 097	6 407	5 734	5 203	6 757
2 Professions intellectuelles et scientifiques	8 502	8 000	8 964	6 328	6 404	6 235	8 596	8 235	8 918	10 169	9 562	10 714
21 Spécialistes des sciences techniques	8 171	6 824	8 561	6 167	5 671	6 395	8 208	7 176	8 491	10 202	9 244	10 247
22 Spécialistes de la santé	8 022	7 498	9 942	6 370	6 326	6 519	8 317	7 872	9 524	11 034	8 920	13 957
23 Spécialistes de l'enseignement	9 207	8 842	10 102	6 735	6 759	6 541	8 975	8 750	9 473	10 599	10 079	11 554
24 Spécialistes en administration d'entreprises	7 389	7 096	7 656	5 627	5 738	5 522	7 948	7 662	8 251	8 370	7 819	8 810
25 Spécialistes des technologies de l'information et des communications	9 104	8 235	9 228	6 306	6 258	6 312	9 184	8 471	9 316	10 529	9 706	10 655
26 Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture	8 323	7 937	8 952	6 287	6 326	6 186	8 336	8 083	8 736	9 376	8 873	9 864

Source: OFS – ESS

© OFS 2021

Salaire mensuel brut (valeur centrale) selon les groupes de professions, l'âge et le sexe¹ (fin)

Secteur privé et secteur public (Confédération, cantons, districts, communes, corporations) ensemble, Suisse, en 2018

T2

Groupes de professions CITP	Âge											
	Total			<= 29 ans			30-49 ans			50 ans et plus		
	Total	Fem- mes	Hom- mes	Total	Fem- mes	Hom- mes	Total	Fem- mes	Hom- mes	Total	Fem- mes	Hom- mes
3 Professions intermédiaires techniques et non techniques	6 932	6 480	7 359	5 451	5 337	5 633	7 105	6 746	7 415	7 740	7 222	8 227
31 Professions intermédiaires des sciences et techniques	7 076	6 294	7 176	5 634	5 293	5 738	7 144	6 681	7 219	7 808	7 008	7 883
32 Professions intermédiaires de la santé	6 688	6 590	7 135	5 644	5 599	5 860	6 958	6 895	7 179	7 619	7 536	7 984
33 Professions intermédiaires, finance et administration	6 989	6 530	7 933	5 357	5 268	5 540	7 250	6 759	8 145	7 752	7 083	8 913
34 Professions intermédiaires des serv. juridiques, sociaux et assimilés	6 572	6 302	6 878	5 079	5 000	5 192	6 780	6 720	6 822	7 554	7 223	7 864
35 Techniciens/iennes de l'information et des communications	6 503	5 495	6 971	5 285	5 078	5 417	6 648	5 543	7 071	7 399	5 878	8 086
4 Employé(e)s de type administratif	5 808	5 835	5 761	4 873	4 911	4 795	5 875	5 958	5 753	6 312	6 365	6 240
41 Employé(e)s de bureau	6 118	6 033	6 500	4 996	5 023	4 944	6 220	6 129	6 683	6 692	6 519	7 872
42 Employé(e)s de réception, guichetiers et assimilés	5 187	5 155	5 289	4 436	4 442	4 421	5 308	5 301	5 346	6 007	5 958	6 140
43 Employé(e)s des services comptables et d'approvisionnement	5 433	5 372	5 445	4 746	4 850	4 708	5 410	5 517	5 394	5 952	5 709	6 007
44 Autres employé(e)s de type administratif	5 825	5 753	5 854	4 977	5 287	4 795	5 814	5 828	5 809	5 926	5 856	5 945
5 Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	4 901	4 746	5 271	4 501	4 456	4 593	4 998	4 810	5 357	5 310	5 000	6 294
51 Personnel des services directs aux particuliers	4 569	4 419	4 764	4 250	4 139	4 333	4 569	4 414	4 742	5 050	4 762	5 727
52 Commerçant(e)s et vendeurs/euses	4 767	4 574	5 790	4 437	4 387	4 582	4 952	4 661	6 227	4 968	4 664	7 096
53 Personnel soignant	5 347	5 303	5 672	4 862	4 839	5 012	5 520	5 488	5 709	5 701	5 629	6 387
54 Personnel des services de protection et de sécurité	[6231]	[5908]	[6305]	5 149	[5061]	[5163]	[6580]	6 393	[6610]	6 647	6 069	6 883
6 Agriculteurs/trices et ouvr. qualifié(e)s de l'agriculture, la sylviculture et la pêche	5 250	4 657	5 302	4 780	4 433	4 822	5 524	4 880	5 577	5 971	5 147	6 023
61 Agriculteurs/trices et ouvr. qualifié(e)s de l'agriculture commerciale	5 171	4 657	5 258	4 774	4 431	4 822	5 397	4 880	5 476	5 929	5 147	5 977
62 Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, la pêche et la chasse	5 723	*	5 723	4 849	*	4 836	6 261	–	6 261	6 653	–	6 653
7 Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	5 795	4 756	5 881	5 146	4 468	5 220	5 880	4 869	5 959	6 386	4 996	6 479
71 Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens	5 850	5 105	5 875	5 445	4 868	5 467	5 889	5 260	5 912	6 334	5 324	6 362
72 Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	5 884	4 919	5 932	4 983	4 803	4 991	5 998	4 889	6 043	6 604	5 014	6 669
73 Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie	5 669	5 039	6 104	4 798	4 630	5 008	5 791	5 154	6 185	6 330	5 429	6 579
74 Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique	5 961	5 098	5 984	5 222	5 092	5 226	6 174	4 934	6 200	6 771	5 638	6 774
75 Métiers de l'alimentation, de l'habil. et autres métiers qualif. de l'ind. et l'artisanat	5 263	4 434	5 627	4 605	4 213	4 896	5 435	4 592	5 676	5 827	4 784	6 133
8 Conducteurs/trices d'installations et de machines, ouvr. de l'assemblage	5 572	4 593	5 714	4 875	4 210	4 956	5 555	4 554	5 691	5 916	4 847	6 049
81 Conducteurs/trices de machines et d'installations fixes	5 515	4 538	5 873	4 815	4 233	5 002	5 527	4 530	5 884	5 818	4 656	6 207
82 Ouvriers/ouvrières de l'assemblage	5 598	4 397	5 886	4 929	3 886	5 105	5 675	4 331	5 950	6 066	4 789	6 357
83 Conducteurs/trices de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre	5 587	5 298	5 603	4 830	4 686	4 852	5 511	5 333	5 523	5 910	5 530	5 917
9 Professions élémentaires	5 101	4 465	5 499	4 707	4 332	4 872	5 101	4 387	5 527	5 389	4 649	5 908
91 Aides de ménage	4 280	4 179	4 582	3 933	3 849	4 194	4 200	4 103	4 599	4 482	4 419	4 746
92 Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	4 755	3 549	4 788	4 418	*	4 434	4 792	3 358	4 827	5 157	[3664]	5 251
93 Manœuvres des mines, du bâtiment, des trav. publics, ind. manufact. et transp.	5 404	4 452	5 589	4 974	4 203	5 088	5 407	4 392	5 591	5 703	4 629	5 921
94 Assistant(e)s de fabrication de l'alimentation	3 968	4 224	3 905	3 544	*	*	3 885	4 211	3 834	4 346	4 346	4 346
96 Éboueurs/eues et autres trav. non qualifié(e)s	4 921	4 077	5 200	4 465	4 265	4 516	4 960	4 060	5 194	5 231	4 111	5 608

¹ Les résultats se basent en moyenne sur 86% des observations pour lesquels l'information sur la profession est disponible.

Salaire mensuel standardisé: équivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines à 40 heures de travail.

Groupes de professions CITP: classification internationale type des professions - grands groupes (1 position) et sous-grands groupes (2 positions)

Valeur centrale (médiane): pour une moitié des postes de travail, le salaire standardisé se situe au-dessus de la valeur centrale (médiane) présentée ici, alors que pour l'autre moitié, il s'inscrit au-dessous de cette valeur.

Composantes du salaire: le salaire brut du mois d'octobre (y compris les cotisations sociales à la charge du salarié pour les assurances sociales, les prestations en nature, les versements réguliers de primes, de participations au chiffre d'affaires et de commissions), ainsi que les allocations pour le travail en équipe et le travail le dimanche ou de nuit, 1/12 du 13^e salaire et 1/12 des paiements spéciaux annuels. N'en font pas partie les allocations familiales et les allocations pour enfants.

Explication des signes: – pas de données disponibles; * pas assez de données; [...] coefficient de variation supérieur à 5% (valeur incertaine sur le plan statistique)

Âge moyen à la sortie du marché du travail¹

Moyenne de 2016 à 2020

T3

	Personnes actives ²	Salariés ³
Total	65,5	64,9
Sexe		
Hommes	65,9	65,0
Femmes	65,1	64,7
Nationalité		
Suisses	65,6	65,0
Étrangers	64,2	63,9
Statut d'activité		
Indépendants	67,5	...
Salariés	64,9	...
Chômeurs au sens du BIT	62,9	...
Degré de formation		
Degré secondaire I	65,0	64,7
Degré secondaire II	65,3	64,7
Degré tertiaire	65,9	65,2
Secteur économique		
Secteur I	67,5	(66,9)
Secteur II	65,0	64,2
Secteur III	65,6	65,0
Section économique		
A Agriculture, sylviculture	67,5	(66,9)
B-E Activité industrielle, prod. d'énergie	65,1	64,4
F Construction	64,8	(63,8)
G Commerce, réparation	65,3	64,3
H Transports et entreposage	64,6	64,2
I Hébergement et restauration	(66,0)	(65,6)
J Information et communication	(66,6)	(64,2)
K Activités financières et d'assurance	62,8	(62,2)
L/N Immobilier, activités administratives	66,4	66,4
M Act. spécialisées, scient. et techniques	67,1	65,5
O/U Administration publique, act. extra-ter.	64,8	64,8
P Enseignement	64,6	64,2
Q Santé humaine et action sociale	65,2	64,7
R/S/T Arts, loisirs, ménages privés, autres	67,2	66,9
Nomenclature suisse des professions CH-ISCO-19		
Directeurs, cadres de direction et gérants	64,8	64,3
Professions intellectuelles et scientifiques	65,8	64,7
Professions intermédiaires	65,6	64,8
Employés de type administratif	64,7	64,0
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	65,9	65,5
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	67,5	(66,9)
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	65,6	64,7
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	64,8	64,2
Professions élémentaires	66,3	65,7

¹ Cet indicateur est calculé à partir de l'âge moyen pondéré à la sortie du marché du travail (changement du statut entre deux interviews ESPA à l'intervalle d'un an). Sont considérées uniquement les sorties des personnes de 58 à 75 ans.

² Sont considérées comme sortant du marché du travail toutes les personnes qui ont passé du statut personne active à personne non active entre deux interviews ESPA.

³ Sont considérées comme sortant du marché du travail toutes les personnes qui ont passé du statut salarié à personne non active entre deux interviews ESPA.

(chiffre): Extrapolation basée sur moins de 160 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Taux de préretraites (approche marché du travail) selon le nombre d'années d'anticipation et différentes caractéristiques

Moyenne de 2016 à 2020, en %

T4

	Total salariés et indépendants	Salariés
Total	36,2	39,3
Nationalité		
Suisses	35,6	39,5
Étrangers	40,4	37,9
Statut d'activité		
Indépendants	15,3	–
Salariés	39,3	39,3
Degré de formation		
Degré secondaire I	41,2	40,9
Degré secondaire II	37,9	40,2
Degré tertiaire	31,1	36,8
Nomenclature suisse des professions CH-ISCO-19		
Directeurs, cadres de direction et gérants	32,5	41,2
Professions intellectuelles et scientifiques	33,1	39,0
Professions intermédiaires	33,5	38,2
Employés de type administratif	41,2	44,8
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	32,1	34,3
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	(8,6)	(23,3)
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	38,9	42,8
Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	40,6	42,5
Professions élémentaires	29,0	31,0
Section économique		
A Agriculture, sylviculture	(13,2)	(32,3)
B–E Activité industrielle, prod. d'énergie	38,4	41,3
F Construction	39,6	45,7
G Commerce, réparation	35,3	37,8
H Transports et entreposage	45,7	48,0
I Hébergement et restauration	(30,7)	(34,5)
J Information et communication	(39,2)	(44,8)
K Activités financières et d'assurance	57,6	62,3
L/N Immobilier, activités administratives	28,0	33,5
M Act. spécialisées, scient. et techniques	21,4	29,7
O/U Administration publique, act. extra-ter.	45,5	45,7
P Enseignement	41,0	42,0
Q Santé humaine et action sociale	30,0	33,5
R/S/T Arts, loisirs, ménages privés, autres	19,8	(22,7)

(chiffre): Extrapolation basée sur moins de 90 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

Définitions utilisées dans le domaine du marché du travail

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou comme indépendant
- ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées

Chômeurs au sens du BIT (Bureau international du travail)

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans:

- qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
- qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- qui étaient disponibles pour travailler.

Personnes actives

Sont considérées comme personnes actives les personnes actives occupées et les chômeurs au sens du BIT. Les personnes actives constituent l'offre de travail.

Personnes non actives

Sont considérées comme non actives les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs au sens du BIT.

Taux d'activité

Nombre de personnes actives divisé par la population résidente permanente

Personnes travaillant à temps partiel

Sont réputées travailler à temps partiel toutes les personnes actives occupées dont le taux d'occupation est inférieur à 90% (définition suisse). On opère une distinction entre temps partiel I et temps partiel II:

- temps partiel I: taux d'occupation compris entre 50 et 89%,
- temps partiel II: taux d'occupation inférieur à 50%.

Âge moyen à la sortie du marché du travail

L'âge moyen à la sortie du marché du travail est calculé selon l'approche du marché du travail et non selon celle de la prévoyance vieillesse. L'éventuelle perception d'une rente de l'un des trois piliers de la prévoyance vieillesse n'a aucune incidence sur cet indicateur. L'âge en question est établi sur la base de l'âge moyen pondéré au sortir de la vie active des personnes de 58 à 75 ans. Est considérée comme sortie tout passage du statut «personne active» à celui de «personne non active».

Les sorties du marché du travail ont lieu à tout âge, mais c'est à partir de 58 ans que l'on constate une augmentation du nombre de sorties, ce qui coïncide avec l'âge minimum permettant l'accès à une rente du 2^e pilier. La limite supérieure de 75 ans a été choisie car la part de personnes actives occupées devient faible au-delà de 75 ans.

Taux de préretraite (approche marché du travail)

Une personne est considérée comme ayant pris une préretraite, selon l'approche du marché du travail, si les trois critères suivants sont remplis:

- elle n'a pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite,
- elle a travaillé jusqu'à l'âge de 50 ans au moins, mais n'exerce plus d'activité professionnelle,
- elle indique la retraite, l'invalidité ou des problèmes de santé comme raison de la non-activité.

L'éventuelle perception d'une rente de l'un des trois piliers de la prévoyance vieillesse n'a aucune incidence sur le calcul de cet indicateur. Les personnes ayant repris une activité rémunérée après leur retraite anticipée ne sont pas prises en compte en tant que personnes en préretraite. C'est donc l'approche du marché du travail qui est utilisée, et non celle de la prévoyance vieillesse. Le taux de préretraite est calculé en divisant le nombre des personnes en préretraite par le nombre de personnes ayant travaillé jusqu'à l'âge de 50 ans au moins.

Enquête suisse sur la population active

L'ESPA est une enquête par sondage téléphonique auprès des ménages menée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active en Suisse, ainsi que ses comportements sur le marché du travail. L'OFS rend les résultats comparables à l'échelle internationale en s'appuyant sur les recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et sur les normes d'EUROSTAT applicables aux enquêtes sur les forces de travail. De 1991 à 2009, l'enquête a été menée au 2^e trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est menée en continu depuis 2010 dans le but de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail. L'ESPA est réalisée par un institut d'études de marché privé pour le compte de l'OFS. L'échantillon de base compte depuis 2010 environ 100 000 interviews annuelles. Un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères complète l'échantillon de base. La population couverte est la population résidante permanente de 15 ans ou plus. Grâce à un panel rotatif, les mêmes personnes peuvent être interrogées quatre fois au cours d'une période de 15 mois consécutifs.

Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

L'ESS est réalisée tous les deux ans au mois d'octobre depuis 1994 sur la base d'un questionnaire écrit envoyé aux entreprises. En 2018, elle a porté sur plus de 36 000 entreprises. Avec environ 2 millions de personnes salariées, l'ESS permet de décrire régulièrement, à partir de données représentatives, la structure des salaires dans l'ensemble des branches économiques des secteurs secondaire et tertiaire en Suisse et dans les sept grandes régions. Elle s'intéresse non seulement à la branche économique et à la taille de l'entreprise, mais aussi aux caractéristiques individuelles des personnes salariées et des postes de travail, telles que la formation, la position professionnelle, la profession ou les années de service.

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	section AES, Travail et vie active, OFS, tél. 058 463 64 00, info.arbeit@bfs.admin.ch
Rédaction:	Thierry Murier, OFS; Silvia Perrenoud, OFS; Simon Tripod, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	03 Travail et rémunération
Langue du texte original:	allemand, français
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section AES, Travail et vie active
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2151-2000